

Rapport de présentation des orientations budgétaires 2020 des budgets annexes :

Eau, Assainissement, SPANC, Déchets Ménagers

Conseil d'agglomération du 19 décembre 2019

Introduction

Les projets de budgets primitifs 2020 (Eau, Assainissement, SPANC, Déchets Ménagers) s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 14 novembre 2019 (rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de l'Agglomération) et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49).

Les maquettes budgétaires et le rapport de présentation sont mis à disposition du public à partir du site internet de l'agglomération (<http://www.agglo-compiegne.fr>, rubrique « délibérations »).

À noter que la préparation des budgets annexes (Aménagement, Champ Dolant, Tourisme, RPA, Hôtel de projet, Aéroport, et transport) dont l'équilibre dépend d'une participation du budget principal sera menée simultanément avec celle de ce dernier.

I. Équilibre budgétaire 2020 des budgets annexes : Eau, Assainissement, SPANC, et Déchets Ménagers

Conformément aux orientations budgétaires, l'intégration d'une partie des dépenses recensées est reportée au budget supplémentaire (BS) et sera financée par les résultats excédentaires de l'exercice 2019.

Aussi les équilibres budgétaires s'établissent comme suit :

A- Budget Eau

a. Le contexte

Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé le transfert de la compétence « Eau » afin de disposer de l'intégralité de la compétence (production et distribution), lui permettant de lancer une procédure de concession de service public (CSP) de distribution d'eau.

Le préfet a pris l'arrêté correspondant en date du 27 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2016.

Cette prise de compétence a entraîné la dissolution des syndicats de Choisy au Bac et de Saintines-St Sauveur, le retrait des communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières du SIAEP de Longueil Ste Marie et le retrait de la commune de St Jean aux Bois du SIAEP de Bonneuil en Valois.

Les communes de Compiègne, Lacroix St Ouen, Bienville, Margny-lès-Compiègne et Venette ont signé des conventions de gestion avec l'ARC en 2017.

Ces conventions ont été renouvelées pour une année supplémentaire (2018) pour les communes de Bienville, Margny-lès-Compiègne et Lacroix St Ouen.

À noter que La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a attribué à titre obligatoire la compétence " eau " aux communautés d'agglomération, à compter du 1er janvier 2020.

Ainsi, l'Arc qui exerçait déjà la compétence « eau » à titre « optionnelle » l'exercera à compter de 2020 à titre « obligatoire ». Un arrêté préfectoral constatera ce changement dans nos statuts consécutif à cette disposition législative.

Par ailleurs, une étude est en cours pour mesurer les incidences financières et juridique de la prise de compétence « défense extérieure contre l'incendie (DECI) ».

Cette prise de compétence est à rattacher au budget principal, mais est aussi liée au budget annexe de l'Eau car elle peut impliquer pour partie de mener des travaux de renforcement des réseaux d'adduction en eau susceptibles de s'inscrire dans le cadre de la programmation des travaux de renouvellement de ces réseaux.

Les conclusions de cette étude seront prises en compte lors des décisions budgétaires modificatives futures.

b. Les objectifs de l'année 2020

- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- La poursuite du renouvellement des canalisations (programme qui sera présenté en commission développement durable)
- Le lancement des travaux de reprise du génie civil du réservoir de La Croix St Ouen
- L'étude de maîtrise d'œuvre (audit génie civil) sur les réservoirs de Clairoux, St Sauveur, Saintines, St Vaast de Longmont, Choisy au Bac.
- Le lancement des travaux du SDAEP (la construction d'un réservoir aux Hospices et d'une station de surpression ; la création d'une station de surpression au niveau de la rocade ; le secours de la commune de Bienville)
- Le lancement d'une étude de faisabilité sur le traitement des nitrates à Baugy
- La poursuite de l'accompagnement des communes pour développer le bio dans la restauration collective
- Le lancement d'une étude de plan d'alimentation territorial en partenariat avec les EPCI voisins
- La poursuite de l'accompagnement des communes sur le « zéro phyto »
- La poursuite des actions auprès des agriculteurs avec notamment la création d'un « groupe bio » ; le développement des filières courtes, et le contrat azote...

c. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget 2020 est conforme aux orientations budgétaires actées au conseil du 14 novembre 2019 et s'équilibre comme suit :

a. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
011- Charges à caractère général	376 200	465 536	24%
012- Charges de personnel et frais assimilés	143 000	145 800	2%
66- Charges financières	47 142	73 923	57%
023- Virement à la section d'investissement	955 987	657 040	-31%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	669 504	871 597	30%
Total	2 191 833	2 213 896	1%

Recettes de fonctionnement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	-	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 600	39 348	-53%
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 100 000	1 900 000	-10%
74 Subventions d'exploitation	8 233	260 048	3059%
75 Autres produits de gestion courante	-	14 500	
Total	2 191 833	2 213 896	1%

BP avant reprise des résultats

b. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 600	39 348	-53%
16- Emprunts et dettes assimilées	137 608	230 387	67%
20- Immobilisations incorporelles	114 283	217 000	90%
21- Immobilisations corporelles	500 000	611 902	22%
23- Immobilisations en cours	850 000	715 000	-16%
Total	1 685 491	1 813 637	8%

Recettes d'investissement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
021 Virement de la section d'exploitation	955 987	657 040	-31%
040 Opérations d'ordre de tranfert entre sections	669 504	871 597	30%
27 Autres immobilisations financières	50 000	-	-100%
13- subventions d'investissement	-	285 000	-
10- Dotation, fonds divers et réserves	10 000	-	-100%
Total	1 685 491	1 813 637	8%

BP avant reprise des résultats

B- BUDGET ASSAINISSEMENT

a. Le contexte

Un système d'assainissement est régi par un arrêté préfectoral et est constitué d'un réseau collectant les eaux usées d'une ou plusieurs communes et d'une station d'épuration.

Le service assainissement collectif de l'Agglomération de la Région de Compiègne est constitué de huit systèmes d'assainissement, auxquels se sont ajoutés au 1^{er} janvier 2018 (Suite à l'élargissement de la compétence « Assainissement » aux communes de l'ex-CCBA après la fusion des deux EPCI au 1^{er} janvier 2017) :

- le système de la station d'épuration de Verberie
- et celui de la station d'épuration de Béthisy Saint Pierre.

La commune de Saintines étant raccordée sur la station de St Sauveur déjà gérée par l'ARC, le nouvel EPCI n'aura que les réseaux à gérer en plus.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a attribué à titre obligatoire la compétence " assainissement " aux communautés d'agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, l'Arc qui exerçait déjà la compétence « assainissement » à titre « optionnelle » l'exercera à compter de 2020 à titre « obligatoire ». Un arrêté préfectoral constatera ce changement dans nos statuts consécutif à cette disposition législative.

En outre, la loi NOTRe, précise que " la compétence "assainissement" inclut la gestion des eaux pluviales" et cette gestion revient donc obligatoirement à l'Arc à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il faut préciser que ce rattachement de la gestion des eaux pluviales « urbaine » à la compétence "assainissement " ne remet pas en cause la qualification juridique de « service public administratif » de la gestion des eaux pluviales qui se distingue donc du service public

d'assainissement qui est considéré pour sa part comme un service public industriel et commercial.

Cette différence de qualification juridique implique une répartition de la charge financière entre le budget principal et le budget assainissement en fonction de la nature des réseaux

Un travail d'analyse des conséquences financières et juridique de cette gestion par l'Arc des eaux pluviales est en cours.

b. Les objectifs de l'année 2020

- La poursuite des travaux engagés pour l'intégration des communes de l'Ex-CCBA.
- La mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore sur la station de Clairoix.
- La poursuite de la réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants.
- La suppression de la lagune de Lachelle suite aux travaux de raccordement de la commune de Lachelle sur la station d'épuration intercommunale de Lacroix Saint Ouen.
- La réalisation d'une étude d'impact pour le renouvellement de l'arrêté préfectoral de la station intercommunale de Lacroix Saint Ouen et travaux sur les déversoirs d'orage pour la mise en place de l'auto surveillance.
- La réhabilitation de postes de refoulement, montrant de fortes dégradations de leur génie civil et la mise en place d'un traitement anti-H2S.
- La création de postes de refoulement à Compiègne (à proximité de la caserne des pompiers) ainsi qu'entre Jonquières et Le Meux.
- Le dévoiement du réseau au niveau du stade de foot de Margny les Compiègne.
- L'accompagnement du programme de Gestion Urbaine de proximité (GUP) : Echarde et Vivier Corax à Compiègne.
- La poursuite des travaux sur Verberie rue Saint Pierre et rue Jean Dhours.
- La reprise du réseau square Claude Mercier à Compiègne.
- Le dévoiement du réseau rue du Tour de Ville à Clairoix.
- La reprise ponctuelle sur réseau rue du Docteur Chopinet à Béthisy Saint Pierre.

c. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget 2020 est conforme aux orientations budgétaires actées au conseil du 14 novembre 2019 et s'équilibre comme suit :

a- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
011- Charges à caractère général	484 000	460 500	-5%
012- Charges de personnel et frais assimilés	150 000	150 000	0%
66- Charges financières	541 803	467 590	-14%
022- Dépenses imprévues	9 426		-100%
023- Virement à la section d'investissement	514 915	525 562	2%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 247 649	2 372 110	6%
Total	3 947 793	3 975 762	1%

Recettes de fonctionnement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	-	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	579 093	582 062	1%
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	3 264 000	3 264 000	0%
74 Subventions d'exploitation	100 000	100 000	0%
75 Autres produits de gestion courante	4 700	4 700	0%
77 Produits exceptionnels	-	25 000	
Total	3 947 793	3 975 762	1%

BP avant reprise des résultats

b- La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	579 093	582 062	1%
16- Emprunts et dettes assimilés	2 550 201	2 071 884	-19%
20- Immobilisations incorporelles	143 192	210 000	47%
21- Immobilisations corporelles	349 078	543 000	56%
23- Immobilisations en cours	680 000	1 225 726	80%
27- Autres immobilisations financières	-	50 000	
Total	4 301 564	4 682 672	9%

Recettes d'investissement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
021 Virement de la section d'exploitation	514 915	525 562	2%
040 Opérations d'ordre de tranfert entre sections	2 247 649	2 347 110	4%
27 Autres immobilisations financières	-	50 000	
13- subventions d'investissement	39 000	240 000	515%
16- Emprunts et dettes ssimilées	1 500 000	1 480 000	-1%
23- Immobilisations en cours		40 000	
Total	4 301 564	4 682 672	9%

BP avant reprise des résultats

C- BUDGET SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure :

- Le diagnostic des installations et le contrôle de leur fonctionnement ;
- L'entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent
- Les réhabilitations dans le cadre des projets d'habitations groupées

L'assainissement non collectif concerne environ 200 propriétés sur le territoire de l'Ex-ARC (soit 1% environ des propriétés raccordées au réseau d'assainissement collectif).

Ce service a été étendu aux communes de l'Ex-CCBA au 1er janvier 2018 d'où un apport significatif en matière d'installations à réaliser pour le compte de particuliers.

L'évaluation des besoins liés à ce transfert de compétence est en cours. Nous procéderons à des ajustements budgétaires lors des décisions budgétaires modificatives prévues en 2020.

Le projet du budget 2020 est conforme aux orientations budgétaires actées au conseil du 14 novembre 2019 et s'équilibre comme suit :

a- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
011- Charges à caractère général	2 100	2 220	6%
012- Charges de personnel et frais assimilés	10 500	10 380	-1%
Total	12 600	12 600	0%

Recettes de fonctionnement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
002- Résultat de fonctionnement reporté	-		
70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services	12 600	12 600	0%
Total	12 600	12 600	0%

BP avant reprise des résultats

b- La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
20- Immobilisations incorporelles	-	-	
4581- Opérations sous mandat - dépenses	145 000	145 000	0%
Total	145 000	145 000	0%

Recettes d'investissement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	
4581- Opérations sous mandat - recettes	145 000	145 000	0%
Total	145 000	145 000	0%

BP avant reprise des résultats

D- BUDGET DECHETS MENAGERS

Le projet du budget 2020 est construit sur la base des hypothèses ci-dessous :

- Maintenir le taux de la TEOM (sur l'ancien périmètre de l'Ex-ARC),
- Maintenir la redevance des ordures ménagères (périmètre de l'ex-CCBA) :
Délibération du 29 septembre 2019.

Le projet du budget 2020 est conforme aux orientations budgétaires actées au conseil du 14 novembre 2019 et s'équilibre comme suit :

a. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
011- Charges à caractère général	6 991 908	7 179 414	3%
012- Charges de personnel et frais assimilés	168 604	200 000	19%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 491	147 018	8%
65- Autres Charges de gestion	262 135	281 249	7%
66- Charges financières	3 858	2 481	-36%
67- Charges exceptionnelles	22 000	27 000	23%
Total	7 584 996	7 837 161	3%

Recettes de fonctionnement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
002- Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-
70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 011 000	1 040 000	3%
73- Impôts et taxes	6 544 996	6 680 000	2%
74- Dotations, subventions et participations	27 000	115 661	328%
77- produits exceptionnels	2 000	1 500	-25%
Total	7 584 996	7 837 161	3%

BP avant reprise des résultats

b. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
16 Emprunts et dettes assimilées	46 426	47 788	3%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	2 150	115%
204- subventions d'équipement versées	68 000	240 000	253%
21 Immobilisations corporelles	403 900	338 700	-16%
Total	519 326	628 638	21%

Recettes d'investissement	BP* 2019	BP* 2020	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 491	147 018	8%
10- Dotations, fonds divers et réserves	61 046	65 754	8%
16 Emprunts et dettes assimilées	321 789	415 866	29%
Total	519 326	628 638	21%

BP avant reprise des résultats

II. AUDIT DE LA DETTE

A. SYNTHÈSE DE LA DETTE DES BUDGETS (EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, DECHETS MENAGERS) AU 01/01/2020

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre d'emprunts
Budget Service de l'Eau	2 538 632 €	3,15%	10 ans et 5 mois	5 ans et 10 mois	25
Budget Assainissement	17 497 190 €	2,87%	16 ans et 1 mois	8 ans et 7 mois	48
Budget Déchets Ménagers	106 858 €	3,08%	2 ans et 7 mois	1 an et 8 mois	3
Dettes consolidées au 01/01/2020	20 142 681 €	2,91%	15 ans et 3 mois	8 ans et 2 mois	76

Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

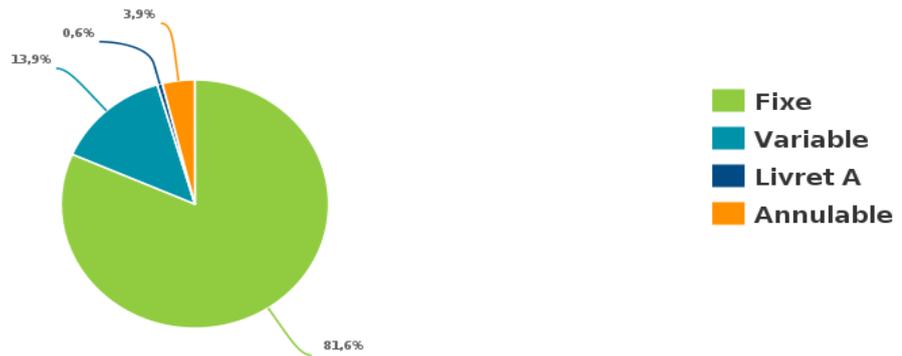
Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

B. DETTE PAR TYPE DE RISQUE DES BUDGETS (EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, DECHETS MENAGERS)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	16 429 369 €	81,56%	3,24%
Variable	2 800 396 €	13,90%	0,49%
Livret A	125 732 €	0,62%	2,79%
Annulable	787 185 €	3,91%	4,65%
Ensemble des risques	20 142 681 €	100,00%	2,91%

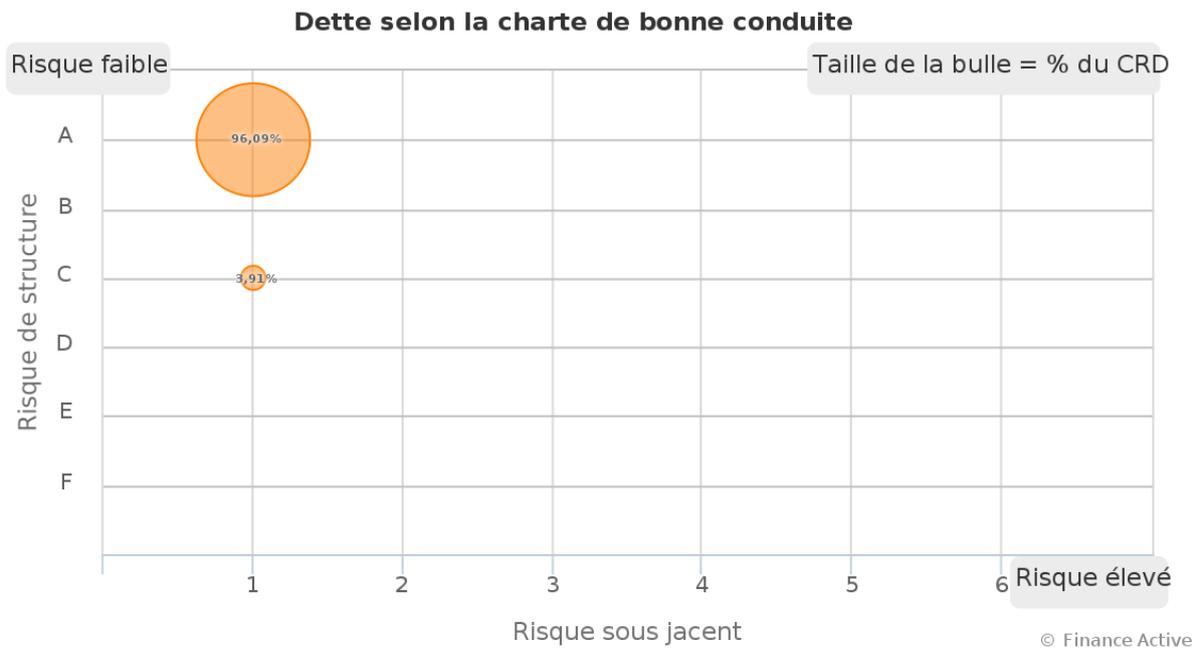
État généré au 01/01/2020

Dette par type de risque



© Finance Active

C. DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE



La dette est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la charte dite « Gissler »
 Les 3,91% de l'encours correspondent au taux fixe annulable.

I. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2018-2020)

	CRD en fin de période 2018	Changements de périmètre (transfert compétences)	CRD en début d'année 2019	Remboursement du K	CRD en fin de période 2019	Changements de périmètre (transfert compétences)	CRD en début d'année 2020	Remboursement du K	Emprunts prévisionnels	CRD en fin de période 2020	Evolution du CRD 2019-2020 en €	Evolution du CRD 2019-2020 en %
Budget Service de l'Eau	1 549 345	1 217 720	2 767 065	228 433	2 538 632	-	2 538 632	230 387		2 308 246	- 230 387	-9%
Budget Assainissement	20 059 109	-	20 059 109	2 561 919	17 497 190	-	17 497 190	2 071 884		15 425 306	- 2 071 884	-12%
Budget Déchets Ménagers	153 284	-	153 284	46 426	106 858	-	106 858	47 788	116 166	175 236	68 378	64%
Total	21 761 737	1 217 720	22 979 458	2 836 777	20 142 681	-	20 142 681	2 350 059	116 166	17 908 788	- 2 233 892	-11%

À fin 2020, le désendettement pour ces trois budgets est estimé à -2,3 M€ à comparer à 1,6 M€ prévus à fin 2019.

À noter que le niveau de la dette du budget eau reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception en lien avec l'intégration de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par ce transfert de compétence.

IV. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le point sur l'évolution prévisionnelle de la situation financière est à lier aux nouvelles dispositions de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Cette analyse est établie à partir de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

Aussi les données prévisionnelles consolidées sur l'évolution de la situation financière de la collectivité seront détaillées lors du débat d'orientations budgétaires (du budget principal et des budgets annexes nécessitant une participation du budget général) prévu au conseil de février 2020.